

## Conditions de l'offre "YOMOPER" applicables à notre Plan Épargne Retraite (PER) Yomoni Retraite+<sup>(1)</sup>

Offre promotionnelle "YOMOPER" valable du 26/05/2025 au 10/06/2025 sous conditions détaillées ci-dessous.\*

La prime sera versée sur le compte courant associé au compte Yomoni du client entre 30 et 90 jours après la réception totale des fonds. Sous réserve que le contrat de Plan Épargne Retraite soit toujours alimenté, que la somme des apports soit au moins équivalente au montant du versement initial net minimum du palier dont il a bénéficié, et sous réserve du respect des conditions de l'offre à la date du versement.

Montant minimum d'investissement de 2 000 €. Offre valable pour toute première adhésion au contrat de Plan Épargne Retraite Yomoni Retraite+(1) en gestion sous mandat piloté. En cas de rachat, partiel ou total, intervenant dans la première année du contrat, la prime versée sera annulée et récupérée par Yomoni sous forme de frais de sortie équivalant au montant de la prime versée, dans le cadre de cette opération de sortie.

Le dossier complet devra être reçu et signé avant le 10 juin 2025 inclus, la date de signature par voie électronique faisant foi. Offre non cumulable avec toute autre offre en cours, valable sous réserve de l'acceptation du dossier :

- Prime de 100 € valable uniquement pour un versement net initial de 2 000 € minimum et jusqu'à 9 999 €
- Prime de 125 € valable uniquement pour un versement net initial de 10 000 € minimum et jusqu'à 24 999 €
- Prime de 200 € valable uniquement pour un versement net initial de 25 000 € minimum et jusqu'à 49 999 €
- Prime de 400 € valable uniquement pour un versement net initial de 50 000 € minimum et jusqu'à 99 999 €
- Prime de 1 000 € valable uniquement pour un versement net initial de 100 000 € minimum

Les montants investis sur des supports en unités de compte supportent un risque de perte en capital. Ils ne sont pas garantis par l'assureur et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

\*Offre valable du 26 mai 2025 au 10 juin 2025, pour les nouveaux clients en plan épargne retraite, pour une 1<sup>re</sup> adhésion au contrat Yomoni Retraite+ en gestion sous mandat piloté et hors transfert de contrat existant. Le client devra renseigner le code "YOMOPER" lors de son adhésion pour que l'offre soit valable. L'accès au mode de gestion donnant droit à prime (cad. La gestion sous mandat piloté est subordonnée à la volonté ou non de l'adhérent de déléguer les actes d'arbitrage).

Offre non cumulable avec toute autre offre en cours, limitée à une offre par personne et valable sous réserve de l'acceptation du dossier. Le dossier complet devra être reçu avant le 10 juin 2025 inclus, la date de réception du dossier complet par voie électronique faisant foi.

La prime sera versée sur le compte courant lié au compte Yomoni du client, dans un délai de 30 à 90 jours suivant la réception intégrale des fonds, à condition que le compte Yomoni du client reste alimenté, que le solde des apports soit au moins égal au montant minimum net du versement initial correspondant au palier concerné, et que les conditions de l'offre soient respectées à la date du versement.





En cas de sortie anticipée dans les 12 mois suivants l'ouverture du contrat, la prime versée sera annulée et récupérée par Yomoni dans le cadre de cette opération de sortie.

(1) YOMONI RETRAITE+ est un PER sous forme d'un contrat d'assurance vie groupe souscrit par Yomoni auprès de Spirica, entreprise régie par le Code des assurances. Les garanties de ce contrat peuvent être exprimées en unités de compte, en parts de provision de diversification ou en euros. Pour la part des garanties exprimées en unités de compte ou en parts de provision de diversification, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

**Document publicitaire dépourvu de valeur contractuelle**

---

YOMONI - Siège social : 231 rue Saint-Honoré, 75001 Paris - Société par action simplifiée au capital de 5 132 679 euros, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n°GP-15000014 et courtier en assurance, n° ORIAS 15003517 - SIREN 811 266 170 RCS Paris

SPIRICA - SA au Capital de 256 359 096 euros. Entreprise régie par le Code des Assurances - n°487 739 963  
RCS PARIS - 16/18 Boulevard Vaugirard - 75015 PARIS

